



Code de vie

Notre code de vie représente les comportements attendus, les règles de conduite et les règles de fonctionnement à suivre pour t'aider et t'orienter tout au long de l'année scolaire. C'est un outil qui te guidera et te permettra d'agir de façon responsable en choisissant d'avoir de bons comportements.

Le code de vie est un contrat collectif qui lie l'élève, les membres de l'équipe école et les parents. Voici les comportements attendus de la part des élèves:

VALEURS	RESPECT	ENGAGEMENT	COMMUNICATION
En tout temps et en tout lieu.	- J'utilise un langage (verbal et non-verbal), un ton de voix et des gestes adéquats envers les autres. - Je garde les lieux propres. - J'utilise la démarche de résolution de conflits enseignée.		
Salle de classe	-Je respecte les règles de classe enseignées.	-Je fais les différentes tâches qui me sont demandées. -J'apporte seulement le matériel nécessaire et je l'utilise selon sa fonction.	-J'attends mon droit de parole avant de m'exprimer.
Corridors, casiers, escaliers	-Je me déplace en marchant. -Je manipule uniquement les objets qui m'appartiennent.	-Je me dirige directement vers le lieu attendu. -Je range mon matériel au bon endroit. (manteau, chaussures, effets personnels...)	-Lors des heures de classe, je chuchote pour communiquer au besoin. -Lors des entrées et des sorties, j'utilise une voix de conversation.
Salle des toilettes	-Je quitte les toilettes aussitôt que j'ai terminé. -Je respecte l'intimité des autres.	-Je lave mes mains.	-Je chuchote pour communiquer au besoin.
Gymnase et vestiaire	-Je respecte l'intimité des autres. -Je fais preuve d'un bon esprit sportif. -J'utilise seulement le matériel permis selon sa fonction.	-Je respecte les règles de jeu établies. Je porte les vêtements adéquats pour la pratique sportive. -Au signal, je m'assois en position d'écoute.	-J'utilise le ton de voix propice à l'activité.
Bibliothèque	-Je me déplace en marchant. -Je manipule les livres avec douceur.	-Je replace les livres au bon endroit en utilisant le fouineur.	-J'utilise le ton de voix propice à l'activité.
Terrain et cour d'école	-Je respecte les zones de jeu. -Je respecte les règles de sécurité enseignées.	-Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends mon rang. -Je joue en suivant les règles des jeux établies. -Je range le matériel au bon endroit.	
Service de garde	-J'utilise le matériel selon sa fonction. -Je respecte les zones de jeu.	-Je range le matériel emprunté au bon endroit lorsque j'ai terminé. -J'arrive avec tous mes effets personnels et je les range au bon endroit. -Je participe activement à l'activité que j'ai choisie.	-J'utilise le ton de voix propice à l'activité.
Lieux de dîner	-Je manipule ma boîte à lunch de façon sécuritaire. -Je demeure assis à ma place le temps du repas.	-Je garde mon espace propre. -À la fin du repas, je jette mes déchets dans la poubelle.	-Je lève ma main si j'ai une demande. -J'utilise une voix de conversation.
Lieux de rassemblement	-J'ai une attitude positive face à la présentation.	-Au signal, je m'assois en position d'écoute.	-Je suis en silence lors des explications ou des présentations.

À l'école Notre-Dame-de-L'Assomption, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu à l'école, par l'intermédiaire de médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire.



Interventions éducatives de soutien et conséquences logiques

L'application des interventions éducatives et des conséquences logiques s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez celui-ci.

Type d'interventions éducatives de soutien	Exemples de conséquences logiques
➤ Rappel de la règle avant la tenue de l'activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Rencontre avec la TES; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Tutorat / Mentorat; ➤ Pratique guidée; ➤ Protocole d'encadrement (déplacements limités et circonscrits); ➤ Rencontre de l'élève et ses parents avec un intervenant de l'école; ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Contrat particulier « école/maison »; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans une classe; ➤ Etc.	➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Modélisation du comportement attendu; ➤ Retrait de privilège; ➤ Geste réparateur; ➤ Reprise de temps; ➤ Réflexion écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Travail personnel de recherche et présentation; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Travaux communautaires; ➤ Suspension interne ou externe (maximum 5 jours); ➤ Révocation* (mesure exceptionnelle); ➤ Expulsion du CSSMI* (mesure exceptionnelle); ➤ Etc. * Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.

Lors d'un manquement mineur, si nécessaire, les parents sont informés de l'écart de conduite de leur enfant par courriel. Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par un courriel ou un appel téléphonique. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

Absences à long terme

- ☐ *Lorsqu'un enfant part en voyage pendant les jours de classe, l'enseignant(e) n'est pas tenu de remettre une planification particulière pour lui. La responsabilité des jours manqués incombe aux parents. L'élève ou son parent est alors invité à prendre l'information auprès d'un camarade de classe ou de l'enseignant, le cas échéant.*
- ☐ *Les élèves se trouvant en fin de cycle (2e, 4e, 6e année) seront en période d'évaluation en mai et en juin. Ces évaluations (MEQ, CSSMI) porteront sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. Il est donc essentiel de vous assurer de la présence de votre enfant à l'école durant ces semaines très importantes pour ses résultats scolaires.*
- ☐ *Un élève qui s'absente pour des raisons médicales ou pour des raisons exceptionnelles (ex. : décès d'un proche) recevra toute l'aide nécessaire.*

Alimentation

- ☐ *Tout aliments contenant des arachides et/ou des noix sont interdits à l'école dû aux nombreuses allergies.*
- ☐ *Sauf exception, les friandises ne sont pas autorisées à l'école.*
- ☐ *Les boissons énergisantes sont interdites à l'école.*
- ☐ *Les repas du midi des élèves ne peuvent être réchauffés. Veillez à ce que l'enfant ait un repas froid ou un contenant isolant de type « Thermos ». Des repas chauds sont aussi en vente par le service de traiteur.*

Sécurité de l'école

- ☐ *Toute personne, même avec un rendez-vous, qui se présente à l'école doit s'identifier au secrétariat ou au service de garde puisqu'il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.*
- ☐ *Pour des raisons de sécurité, lorsqu'un parent vient reconduire son enfant, il doit préférablement le laisser sur le trottoir adjacent à l'école, dans le stationnement de l'église ou sur la surface gazonnée de la cour d'école et ce, à compter de 8h30 le matin.*
- ☐ *Lors des dîners à la maison, l'élève a l'autorisation de revenir à 13 h 25, pour le retour en classe.*
- ☐ *Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (Ex. : drogue, arme blanche, etc.). La possession de tout appareil électronique personnel est interdite à l'école. Ces objets doivent demeurer à la maison en tout temps.*
- ☐ *L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.*

- ☐ La direction de l'établissement pourrait procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'école ou d'actes illégaux.

Tenue vestimentaire

- ☐ Les vêtements doivent être adaptés selon les saisons, les activités et propice pour un milieu d'éducation.
- ☐ Il appartient aux parents de s'assurer que l'enfant est bien vêtu. L'école pourrait demander aux parents de venir fournir les bons vêtements à son enfant, c'est-à-dire qui respectent les règles vestimentaires de l'école.
- ☐ Les vêtements ou objets ayant une connotation violente, raciste, sexiste, etc. ne sont pas autorisés à l'école.
- ☐ Les sandales de type « gougoune » ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité.
- ☐ Les couvre-chefs (casquette, chapeau, tuque, etc.) doivent demeurer au casier, ils ne peuvent être portés en classe.

Cours d'éducation physique - Vêtements

- ☐ Il est important de prévoir des vêtements adaptés pour les activités physiques extérieures.
- ☐ Les espadrilles doivent être propres, ajustées et attachées convenablement.
- ☐ Les cheveux longs doivent être attachés pour plus de sécurité.
- ☐ Le port des bijoux est interdit durant la pratique sportive.